

L'AFFAIRE DU PALANGRIER CHINOIS ÉCHOUÉ À ANUANURUNGA RENVOYÉE À L'INSTRUCTION

14 SEP
2021

Marau Biret MARAU BIRET



©MB/Radio1


L'affaire du navire chinois échoué à Anuanurunga le 23 juillet dernier est remise entre les mains d'un juge d'instruction. Le *Ping Tai Rong 49* avait un radar défectueux et naviguait par mauvais temps quasiment à l'aveugle. Le capitaine et son second étaient depuis sous contrôle judiciaire. L'opération de dépollution a commencé sur les lieux et doit être menée par la société Palacz, conformément au plan proposé par l'armateur. La FAPE a demandé et obtenu qu'une enquête plus approfondie soit diligentée. En jeu, les indemnités futures.

Le 23 juillet dernier, un navire chinois s'est échoué sur le récif d'Anuanurunga, un atoll des Tuamotu, à cause de son radar défectueux et de l'irresponsabilité à la fois de l'armateur, Ping Tai Rong Fishery Group, et de son équipage. Ces derniers devaient être jugés en comparution immédiate ce lundi mais le tribunal a décidé de renvoyer l'affaire à l'instruction qui mènera donc une information judiciaire approfondie. Au regret de Me Anne-Laurence Michel, avocate de l'armateur, ils vont repartir sans être jugés. La Fédération des associations de protection de l'environnement (Fape) et le Pays n'étaient pas opposés à ce renvoi, tout comme le Procureur de la République. L'avocat de la Fape, Edouard Varrod, explique pourquoi « *le dossier n'est pas terminé. Il l'est dans le sens où on sait ce qui s'est passé. Il y a eu des manquements de la part de l'équipage et de la société qui a équipé le bateau parce qu'il y avait des radars et des cartes électroniques défectueuses.* » Ces faits sont admis au vu des **éléments fournis**, même si le jugement n'a pas encore eu lieu. Le capitaine et son second ont navigué malgré leur incapacité à éviter un naufrage et à éviter la pollution causée par l'accident, puisqu'ils ne disposaient pas d'outils leur permettant.

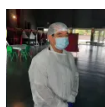
Mais la procédure de comparution immédiate a été jugée inappropriée par le tribunal. Me Varrod a émis des doutes sur la quantité d'hydrocarbures déversée et sur l'expertise, mais aussi sur le niveau de responsabilité respectif des trois personnes mises en cause : le capitaine, son second et la personne morale de l'armateur. Il estime qu' *« on est pas à l'abri d'une catastrophe écologique beaucoup plus importante qu'elle ne l'est aujourd'hui. »* Un plan d'action proposé par la société propriétaire du navire pour dépolluer et démanteler l'épave est en cours d'exécution par la société Palacz. Les deux pêcheurs devaient se rendre sur place peu de temps après l'audience pour y participer. Et d'après l'avocat des associations, une catastrophe est encore possible pendant le démantèlement puisqu'une certaine quantité d'hydrocarbures se trouve toujours dans le navire. L'enjeu est donc de prendre la mesure du préjudice causé, et le niveau de responsabilité de chacun avec exactitude, afin d'indemniser en conséquence les parties civiles. Enfin, lors de cette courte audience, les propriétaires de l'atoll se sont également constitués partie civile, pour réclamer réparation. L'atoll était mis en vente au moment du naufrage et ce dernier aurait compromis toutes les négociations en cours.

Malheureusement le scénario ne sort pas de l'ordinaire : c'est le cinquième navire chinois qui fait naufrage en Polynésie en quatre ans. *« Quand est-ce que les autorités chinoises vont se préoccuper de ce problème? On a des navires qui vont continuer de naviguer dans les eaux polynésiennes et qui vont continuer à faire ce genre de choses »* s'insurge Me Varrod. Il était donc impensable de laisser un énième dossier de ce type être traité hâtivement, bien que les marins soient obligés de rentrer pour répondre à leurs obligations familiales.

▶ 00:00

00:00 

Si la Procureure a indiqué que tous les éléments étaient réunis pour juger les prévenus, elle conçoit que le tribunal souhaite qu'une information judiciaire soit ouverte dans le *« souci d'évaluer la responsabilité de chacun à leur juste mesure et d'indemniser les victimes pour les terres souillées »*. Elle a tenu à rappeler que ce type d'événement n'est pas toléré en métropole et qu'il en va de même en Polynésie française.



[ARTICLE PRÉCÉDENT](#)

COVID : TONY GÉROS A "CONFIANCE" DANS LE CHPF, MAIS CULTIVE "L'ALTERNATIVE"

[ARTICLE SUIVANT](#)

UN HOMME INTERPELLÉ POUR AVOIR POINTÉ UN AVION AVEC UN LASER



VOUS AIMEREZ AUSSI



ARRIVÉE DE 25 NOUVEAUX RENFORTS DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE

🕒 14 SEPTEMBRE 2021